

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/106

12 décembre 1996

(96-5277)

aux autres membres du Bureau.

Au Pérou, nous appliquons depuis quelques années un programme énergique de réformes structurelles profondes qui peut sans aucun doute être considéré comme le plus avancé de ceux qui sont mis en oeuvre actuellement en Amérique latine. Ce programme adopte sans réserve les règles de base du libre-échange et, en conséquence, est pleinement compatible avec les principes et objectifs que l'Organisation mondiale du commerce encourage vigoureusement

les institutions et à assurer la pleine participation du secteur privé à l'élaboration et à la préservation du modèle économique.

Pour le Pérou, l'avenir repose sur le développement et l'exploitation des avantages compétitifs réels par le secteur privé et l'amélioration permanente de l'efficacité économique, le rôle de l'Etat étant d'assurer aux agents du secteur privé des conditions égales à celles dont bénéficient leurs concurrents et de prendre leur défense dans les instances internationales. Il serait ainsi possible d'écarter le spectre du protectionnisme et d'encourager une concurrence saine. La liberté des échanges

nouvel environnement créé par les relations commerciales internationales, il n'y a pas de place pour le protectionnisme qui, quelles que soient les formes qu'il prend, constitue un facteur de distorsion pour les fondements du libre-échange. Les compartiments étanches permettant de traiter différemment, hors du cadre général des règles commerciales, des produits déterminés en fonction de leurs fournisseurs, ou l'application ou la menace de sanctions commerciales associées à des éléments non commerciaux, ne sont pas de mise. Ils constituent en outre des mesures protectionnistes cachées dont les seuls effets sont de pénaliser l'efficacité et de compromettre la progression du libre-échange.

./.

La libéralisation du commerce et la protection de l'environnement ne sont pas nécessairement des tâches incompatibles; elles doivent au contraire se renforcer mutuellement dans la recherche d'un développement durable. C'est pourquoi il est nécessaire que le Comité du commerce et de l'environnement de notre Organisation poursuive l'examen de cette importante question. A cet égard, il faut éviter l'application de mesures protectionnistes cachées, justifiées par de prétendues préoccupations environnementales.

Les initiatives concernant, par exemple, l'étude à l'OMC du lien entre commerce et environnement, notamment ses incidences sur le transfert de technologie, doivent être appuyées et considérées comme un progrès dans la bonne direction, ainsi que comme une façon de concrétiser